

Conseil de sécurité

Distr. générale
11 juillet 2002
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 4570e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège, à New York, le jeudi 11 juillet 2002, à 10 h 30

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a fait paraître le communiqué ci-après, qui tient lieu de procès-verbal :

> « À sa 4570e séance, tenue à huis clos le 11 juillet 2002, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La situation en Sierra Leone".
>
> Le Président, avec l'assentiment des membres du Conseil, a invité M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer au débat sur la question, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.
>
> Le Conseil de sécurité a entendu un exposé de M. Jean-Marie Guéhenno.
>
> Le Conseil de sécurité a également entendu un exposé du représentant du Mexique en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone.
>
> Les membres du Conseil et M. Guéhenno ont eu un échange de vues fructueux. »

02-47385 (F) 110702 110702
0247385